COMMUNE D'AIGNE

ARRÊTÉ N° 62 du 20 novembre 2015

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AIGNE

OBJET : Terrain de football

Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'état actuel du terrain de football.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : En raison des conditions climatiques la pratique du football est interdite :

Samedi 21 novembre 2015

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le dit terrain.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au registre des décisions de la Commune.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Fait à Aigné, le 20 novembre 2015

Le Maire Adjoint
Sylvain CORVÉE

MAIRIE D'AIGNE (Sarthe)